

Les époux (ses) :

-
-

Cérémonie prévue le :

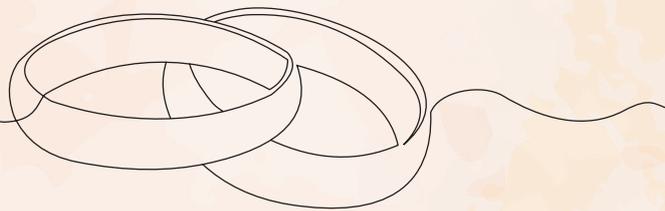
.....

à h.....

OFFICIER D'ÉTAT CIVIL :

.....

VOTRE DOSSIER DE **RENOUVELLEMENT DE VŒUX**



**DOSSIER À REMETTRE
AU MOINS 2 MOIS AVANT LA DATE DU RENOUVELLEMENT DE VŒUX.**

Chère Thononaise, cher Thononais,

C'est avec un grand plaisir que je vous adresse quelques mots à l'occasion de votre projet de **renouvellement de vœux**. Cette démarche, à la fois intime et symbolique, témoigne d'un engagement fort et durable, qui mérite d'être célébré.

Prendre le temps de réaffirmer son attachement à la personne que l'on aime est un acte profondément touchant et exemplaire.

Vous avez choisi de célébrer votre anniversaire de mariage, ce chemin parcouru à deux, les joies partagées, les épreuves traversées, les souvenirs gravés, et d'en faire un moment de fête, de reconnaissance et d'avenir.

C'est toujours une grande joie de participer à ces instants rares, empreints d'émotion et de sincérité. Ils nous rappellent que l'amour, la fidélité, la complicité et le respect sont les piliers fondamentaux de nos vies personnelles, mais aussi de notre vivre-ensemble.

Le service Citoyenneté, chargé de l'instruction de votre dossier, vous accompagnera avec disponibilité et attention tout au long de votre démarche.

Je vous remercie pour la confiance que vous nous accordez en choisissant notre commune comme cadre de ce moment précieux. Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour que cette célébration soit à la hauteur de votre histoire.

Avec mes salutations les plus respectueuses et chaleureuses,

**La Ville de Thonon-les-Bains,
le maire Christophe Arminjon et son équipe municipale**

VOTRE DOSSIER EN 4 ÉTAPES

1^{re} ÉTAPE - COMPLÉTEZ VOTRE DOSSIER

La liste des documents est récapitulée ci-dessous.

Le dépôt de dossier ne pourra avoir lieu que sur présentation de l'intégralité des documents demandés. En cas de dossier incomplet et/ou non-rempli, l'agent du service Citoyenneté vous invitera à reprogrammer votre rendez-vous de dépôt.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Dossier complété et signé par les deux conjoint(e)s
- Pièces d'identité en cours de validité :
 - de chaque époux (original et photocopie)
 - des témoins (photocopie uniquement)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (original et photocopie)
(facture eau, électricité, gaz, avis d'imposition, quittance de loyer d'un bailleur)
- Livret de famille (original et photocopie)
- Copie intégrale de l'acte de mariage daté de moins de 3 mois

2^{ème} ÉTAPE - PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR LE SITE VILLE-THONON.FR

Page d'accueil > Rendez-vous citoyenneté

Ce rendez-vous doit être fixé au moins 2 mois avant la date de célébration.

En cas de difficulté ou de demande de renseignements, contactez-nous :
Par courriel : citoyennete@ville-thonon.fr / par téléphone : 04 50 70 69 68
ou à l'accueil de la mairie : 1, place de l'Hôtel de Ville - 74 200 Thonon-les-Bains

Les horaires d'ouverture figurent au dos de ce dossier.

3^{ème} ÉTAPE - DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER

Présentez-vous à l'accueil de l'Hôtel de Ville muni de votre dossier complet.

En cas de dossier incomplet et/ou non-rempli, l'agent du service Citoyenneté vous invitera à reprogrammer votre rendez-vous de dépôt.

Prévoyez environ 30 minutes pour ce rendez-vous

Ce rendez-vous avec un agent du service Citoyenneté permet d'enregistrer votre dossier et de fixer la date et l'heure de la cérémonie.

4^{ème} ÉTAPE - JOUR DE LA CÉRÉMONIE

- Munissez-vous de vos pièces d'identité ainsi que celles des témoins,
- soyez présents sur le parvis de l'Hôtel de Ville 15 minutes avant le début de la cérémonie,
- l'élu(e) ou un agent vous accompagnera dans la salle de cérémonie.

RENSEIGNEMENTS

ÉPOUSE / ÉPOUX

Nom :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Profession :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse mail :

ÉPOUSE / ÉPOUX

Nom :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Profession :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse mail :

VIE MARITALE

Domicile du couple :

Date du mariage : Lieu du mariage :

Nombre d'années de mariage :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 20 ans (noces de porcelaine) | <input type="checkbox"/> 40 ans (noces d'émeraude) |
| <input type="checkbox"/> 25 ans (noces d'argent) | <input type="checkbox"/> 50 ans (noces d'or) |
| <input type="checkbox"/> 30 ans (noces de perle) | <input type="checkbox"/> 60 ans (noces de diamant) |
| <input type="checkbox"/> Autres, précisez (sous réserve d'acceptation) : | |

Nombre d'années vécues à Thonon-les-Bains : ans

Nombre et prénoms des enfants issus du couple :

Nombre et prénoms des petits-enfants issus du couple :

Nombre et prénoms des arrière-petits-enfants :

CHOIX DES TÉMOINS

La cérémonie doit être célébrée en présence d'au moins deux témoins, et quatre au plus.

TÉMOIN 1

Nom : Nom d'usage :

Précisez : Époux(se) Divorcé(e) Veuf(ve)

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Domicile :

Profession :

Lien avec le couple :

TÉMOIN 2

Nom : Nom d'usage :

Précisez : Époux(se) Divorcé(e) Veuf(ve)

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Domicile :

Profession :

Lien avec le couple :

TÉMOIN 3

Nom : Nom d'usage :

Précisez : Époux(se) Divorcé(e) Veuf(ve)

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Domicile :

Profession :

Lien avec le couple :

TÉMOIN 4

Nom : Nom d'usage :

Précisez : Époux(se) Divorcé(e) Veuf(ve)

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Domicile :

Profession :

Lien avec le couple :

INFORMATIONS SUR LA CÉRÉMONIE

LIEU DE LA CÉRÉMONIE

La cérémonie se déroule dans le **Salon du Lac** de l'Hôtel de Ville.

- Accès adapté aux personnes à mobilité réduite
- Capacité de la salle : 70 personnes
- Places assises : 30 personnes

Nombre d'invités prévu : personnes

DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE

La cérémonie dure maximum 30 minutes. Cela comprend :

- l'arrivée et l'installation des convives dans la salle
- la célébration par Monsieur le Maire, ses adjoints ou un élu du Conseil municipal
- les photos par la famille ou par un photographe
- le départ des convives

Soyez présents sur le parvis de l'Hôtel de Ville 15 minutes avant le début de la cérémonie :

- munissez-vous des pièces d'identité couple + témoins
- l'élu(e) ou un agent vous accompagnera jusqu'à la salle de la cérémonie

La Ville de Thonon-les-Bains célèbre les cérémonies dans un cadre respectueux et élégant. Il est demandé à chacun de respecter les horaires de cérémonie et de prévoir à l'avance l'organisation de votre venue (anticiper le temps de stationnement aux abords de l'Hôtel de Ville).

De combien de place(s) de stationnement auriez-vous besoin sur le parking privatif de la mairie ?

0 1 2

L'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL CÉLÉBRANT

Si vous souhaitez que votre anniversaire de mariage soit célébré par un élu en particulier, nous vous remercions d'écrire un courrier à l'attention de Monsieur le Maire et de nous le transmettre le plus rapidement possible.

Souhaitez-vous faire appel un élu en particulier ? Oui Non

Prénom et NOM de l'officier d'état civil :

Réception d'un courrier de demande d'élu célébrant en date du

PERSONNALISATION

Afin d'apporter une touche personnelle à la cérémonie, il est possible de prévoir des interventions symboliques. Nous vous remercions de cocher les éléments que vous souhaitez programmer :

• **Échange des alliances prévues :** Oui Non

- Apportées par : en qualité de :

- Apportées par : en qualité de :

- Déposées sur la table : Oui Non

• **Présence d'un photographe :** Oui Non

• **Présence d'un vidéaste :** Oui Non

INFORMATIONS SUR LA CÉRÉMONIE

DATE & HORAIRE ENVISAGÉS

Ils sont déterminés le jour du rendez-vous une fois que le dossier de renouvellement de vœux est vérifié et complet et selon les disponibilités du planning.

Jours de célébration possibles, en suivant l'ordre de réservation des créneaux et en fonction du calendrier des mariages (concernant uniquement les samedis) :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8h30						
9h00						
9h30						
10h00						
10h30						
11h00						
11h30						
13h30						
14h00						
14h30						
15h00						
15h30						
16h00						
16h30						
17h00						

Plages d'ouverture

Plages de fermeture

Choix de la date (à confirmer selon les disponibilités) :

Horaire (à confirmer selon les disponibilités) :

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Dossier déposé le :

Agent(s) instructeur(s)

• du dépôt du dossier :

• de la conclusion du dossier (actes et consentements) :

Date positionnée sur le classeur : oui non **enregistrée sur le planning des salles :** oui non

Observations :

.....

.....

.....

Thonon LES BAINS

MAIRIE DE THONON-LES-BAINS SERVICE CITOYENNETÉ

1, place de l'Hôtel de Ville - 74200 Thonon-les-Bains - 04 50 70 69 68
citoyennete@ville-thonon.fr
Adresse postale : CS 20517 - 74200 Thonon-les-Bains Cedex

Lundi		13h30 - 17h
Mardi		8h30 - 17h
Mercredi	8h30 - 12h	13h30 - 17h
Jeudi		13h30 - 18h30
Vendredi	8h30 - 12h	13h30 - 17h
Samedi	8h30 - 12h	
Dimanche		

Pour toute information et prise de rendez-vous, consultez notre site : ville-thonon.fr

Les informations recueillies sont traitées par la commune de Thonon-les-Bains pour l'instruction du dossier de renouvellement de vœux et l'organisation de ce dernier, dans le cadre de l'exercice de ses missions d'intérêt public. Elles sont conservées pendant 1 an après la cérémonie puis supprimées. Elles sont destinées uniquement aux services habilités de la mairie et, le cas échéant, aux autorités légalement compétentes. Vous disposez de droits sur vos données (accès, rectification, limitation, opposition) que vous pouvez exercer auprès de la déléguée à la protection des données (DPO) de la collectivité : rgpd-dpo@ville-thonon.fr. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la politique de protection des données sur le site internet de la commune.